



# Comment la pêche électrique ravage les fonds marins

**Le passage de chalutiers à perche électriques bouleverse la biodiversité sous-marine, révèle une étude réalisée par le Cefas (Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science) , l'équivalent britannique de l'Ifremer.**



Moitié moins d'espèces dans les fonds marins... Tel est le sombre tableau dressé par cette étude britannique à paraître, l'une des rares à analyser l'impact de la pêche électrique sur les écosystèmes.

Pour parvenir à ces conclusions, les scientifiques du Cefas ont comparé deux zones de pêche britanniques de taille et de composition sédimentaire similaires. Et dont les écosystèmes sont semblables. Seule différence: des chalutiers à perche, notamment électriques, opèrent dans la première.

Ils ont ensuite analysé l'importance et l'état des espèces halieutiques à l'aide de chaluts (dix à panneaux et un de fond). «C'est la méthodologie standard pour étudier l'impact d'un engin de pêche sur les écosystèmes. C'est le même protocole qu'avait suivi le Cefas lorsqu'il avait documenté les impacts du chalut classique à panneaux», note Didier Gascuel, professeur en écologie halieutique à Agro Campus Ouest.

### **57% d'espèces benthiques ont disparu**

Résultat: la zone de pêche électrique affiche une biodiversité beaucoup plus réduite que sa voisine. Les prises effectuées par le chalut de fond montrent qu'il y a 57% d'espèces en moins. Celles des chaluts à panneaux révèlent pour leur part une réduction de 21%.

«Cette étude est importante car elle est la première du genre à évaluer les impacts in situ», précise Didier Gascuel. En envoyant des décharges dans des sédiments, les chalutiers à perche capturent plus facilement les poissons plats mais détruisent au passage la moitié des espèces benthiques (de fond).

### **Les soles et les raies disparaissent aussi**

Les chercheurs ajoutent que 17 espèces de fond observées dans la zone de référence ont disparu de la zone d'activité de chalutiers à perche électrifiés. Et les espèces présentes sont fortement touchées.

Les soles communes y sont 2,6 fois moins nombreuses et les raies bouclées moitié moins... L'incapacité des chalutiers électriques à remplir, l'an dernier, leur quota de soles n'est, peut-être pas étrangère à cette dévastation.

## **Stress général de l'écosystème**

Cette zone abrite en revanche beaucoup plus d'ophiures fragiles – proche de l'étoile de mer- et de bernard-l'hermite, cette dernière espèce étant un charognard. «Cela montre que les peuplements benthiques sont fortement perturbés.

L'invasion de ces espèces est le signe d'un stress général de l'écosystème, qui perd en biodiversité et en résilience», explique l'écologue halieutique.

## **Interdiction totale en juillet 2021**

Interdite en Europe par le règlement du 30 mars 1998, la pêche électrique bénéficie encore de dérogations accordées «à titre expérimental» à chaque État membre à hauteur de 5% de sa flotte de chalutiers à perche.

Une brèche dans laquelle se sont essentiellement engouffrés les Pays-Bas (84 navires en 2018) mais aussi l'Allemagne (dont 6 bateaux à capitaux néerlandais pêchent la sole), le Royaume-Uni et la Belgique. Tous opérant dans le sud de la mer du Nord.

En février dernier, l'UE s'est montrée plus ferme en interdisant définitivement cette pratique de pêche, dans toutes les eaux européennes, dès le 1er juillet 2021. Une victoire obtenue grâce à la forte mobilisation de l'ONG Bloom.

Les Pays-Bas ont pourtant décidé d'attaquer cette interdiction devant la Cour de justice de l'UE le 9 octobre dernier.

© Journal de l'environnement

Ajouter un commentaire

Nom \*

E-mail

Site Internet

Message \*

**B** *I* U T† 🔑 ” ☰ 🔗 👁 🖼 🎞 ✓ Aperçu

Anti-spam \*

Quel est l'intrus ?

---



IconCaptcha ©

Ajouter

Moteur de recherche

Bon voyage

Des océans si mal connus

---

De l'Océan

---

A la bouche

---

Les dernières news



**News 2018**






## Archives

## Newsletter



## Langues disponibles

 Français

 English

 Español

 Italiano

 Deutsch

 Nederlands

 Portuguesa

## Statistiques

**Total**

Aussi sur



En cliquant vous acceptez le dépôt de cookies destinés au suivi des visites sur notre site, à l'affichage des boutons de partage et aux remontées de contenus des

plateformes sociales. [Conditions générales d'utilisation](#) [Accepter les cookies](#) [Refuser les cookies](#)